

**Master Droit de l'entreprise**  
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit de l'entreprise. 2011, Université de Rouen. hceres-02041711

**HAL Id: hceres-02041711**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041711>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# Evaluation des diplômes Masters – Vague B

## ACADEMIE : ROUEN

Etablissement : Université de Rouen

Demande n° S3MA12000042

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit de l'entreprise

## Présentation de la mention

La mention « Droit de l'entreprise » de l'Université de Rouen constitue l'une des quatre mentions juridiques de cette université. Elle entend proposer une professionnalisation progressive en droit des affaires, droit douanier et fiscal et droit du travail. Il s'agit d'apprendre à utiliser les compétences fondamentales acquises dans la vie professionnelle, et ainsi, de former des juristes d'entreprise du secteur privé et public, des commissionnaires en douane, et même des avocats.

## Indicateurs

Effectifs constatés	130
Effectifs attendus	130
Taux de réussite	NR
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

## Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

De taille relative faible, la mention est en apparence lisible et cohérente, et son existence est pleinement justifiée. Une réserve importante doit cependant être faite à l'égard de l'organisation des spécialités. Dépourvue d'un certain nombre de formations très spécialisées en droit des affaires, cette mention se trouve confrontée à la difficile intégration du droit social et du droit des assurances. Le choix de l'établissement a été d'intégrer la spécialité « Droit social » dans cette mention, mais son autonomie pourrait être plus affirmée. A l'inverse, le droit des assurances est absent de cette mention, alors qu'elle aurait pu y trouver sa place. Mais surtout, alors que leurs intitulés auraient dû les conduire à se distinguer parfaitement, les spécialités « Droit social » et « Droit des affaires et fiscalité » apparaissent bien trop proches l'une de l'autre au point que l'on peut se demander si elle ne devrait pas fusionner tout en se différenciant sous la forme de parcours.

De même, l'attractivité de certaines spécialités apparaît bien. Il est difficilement compréhensible que des spécialités de « Droit social » ou de « Droit des affaires et fiscalité » n'aient qu'une quinzaine d'étudiants. Au regard de ce nombre assez limité d'étudiants (130 dans la mention), les débouchés semblent être suffisants. On regrettera dès lors, d'autant plus que le dossier ne fasse pas état de résultats précis quant au devenir des étudiants.

- Points forts :

- Les débouchés, qui semblent réels.
- Utilité d'une telle mention de « Droit des affaires ».



- Points faibles :
  - L'organisation interne de la mention.
  - Le chevauchement de spécialités.
  - Les effectifs.
  - Les informations statistiques insuffisantes.

## Notation )

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

## Recommandation pour l'établissement )

Un rattachement du « Droit des assurances » à la mention « Droit de l'entreprise » pourrait la rendre plus attractive.

# Appréciation par spécialité

## Droit des affaires et fiscalité

- Présentation de la spécialité :

Il s'agit de dispenser une formation pratique tournée vers la vie professionnelle des affaires. La dimension « recherche » est par évidence quelque peu en retrait.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	16
Effectifs attendus	20
Taux de réussite	90 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Cette spécialité classique de « Droit des affaires » est essentiellement destinée aux étudiants rouennais, les effectifs demeurant ainsi faibles. Ce manque d'attractivité doit être souligné dès lors que le bassin d'emplois rouennais est sans doute suffisant pour accueillir une formation dont les ambitions pourraient en ce domaine être moins limitées.

Cette spécialité fonctionne semble-t-il correctement, mais il est regrettable toutefois, que les éléments du dossier ne permettent de l'apprécier de manière plus précise et de mettre en avant ses atouts.

Enfin cette spécialité gagnerait à mieux se différencier de celle proposée en « Droit social ».

- Points forts :

- La lisibilité du diplôme,
- L'utilité d'une telle formation eu égard au bassin d'emplois rouennais.

- Points faibles :

- La faiblesse du dossier.
- La faible attractivité de la formation.
- L'identité de cette spécialité par rapport à celle qui est proposée en « Droit social ».

# Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

# Recommandations pour l'établissement

Le dossier doit être mieux renseigné à l'avenir, et la formation devrait être rendue plus attractive.



## Droit douanier, des transports et de la logistique

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité dont le renouvellement est demandé, fusionne les parcours existants de droit douanier et de droit des transports, la différence entre les deux parcours n'étant pas justifiée eu égard au nombre d'étudiants qui reste limité. Elle tend donc à la formation des étudiants en matière d'import-export.

Les enseignements sont organisés entre une unité droit des transports et une unité droit douanier, une unité de langues, une unité d'enseignements complémentaires apportant des compétences diverses en informatique, logistique, assurances et autres et une unité correspondant au stage.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	14
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	87 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

La spécialité paraît disposer d'une forte identité. L'adéquation au bassin d'emplois rouennais paraît ainsi particulièrement pertinente. De même, la participation à un pôle d'excellence apparaît séduisante même si, et c'est une critique récurrente, le dossier est peu précis sur les modalités de cette participation.

Les données, certes insuffisamment précises concernant le devenir des étudiants, laissent supposer une bonne intégration professionnelle des diplômés. De même, l'organisation de la formation, à la fois sous l'angle de l'association de la théorie et de la pratique, et de la place de l'enseignement des langues, est satisfaisante.

Dès lors, on ne peut que regretter la place réduite laissée apparemment à la dimension internationale dans une formation centrée sur l'import-export. De même, la faible attractivité de la formation, qui se traduit par des effectifs limités, voire très faibles depuis plusieurs années, en réduit considérablement l'intérêt.

- Points forts :

- L'originalité de la formation.
- Le bon taux d'insertion professionnelle.

- Points faibles :

- Aucune ouverture à l'international, dans un diplôme relatif à l'import-export.
- La faiblesse des effectifs.

## Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

## Recommandation pour l'établissement

Une mise en valeur des atouts de cette formation par l'établissement s'impose.

## Droit social

- Présentation de la spécialité :

Il s'agit de former des juristes disposant d'une compétence approfondie en droit du travail et en droit de la protection sociale. Cette formation offre une large place au droit des affaires, au point que l'on peut se poser par instant la question de sa cohérence dans l'offre par rapport à la spécialité de droit des affaires.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	14
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	NR
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

L'offre paraît pertinente, notamment lorsqu'on la replace dans son bassin d'emplois. Pour autant, dans le détail, cette spécialité semble assez largement se confondre avec celle qui est proposée en « Droit des affaires et fiscalité ». Le porteur du projet n'hésite d'ailleurs pas à relever que « Le droit des affaires et le droit fiscal occupent une place encore substantielle au sein de la spécialité droit social ». Comme au surplus le « Droit social » est également fort présent dans la spécialité « Droit des affaires et fiscalité », il y a indubitablement un risque non négligeable de chevauchement entre ces deux spécialités.

Le dossier, il est vrai, ne facilite pas toujours l'évaluation, tant il reste parfois très imprécis.

Par ailleurs, il convient de souligner et regretter la faiblesse des effectifs. Cette spécialité semble avoir du mal à se rendre attractive au-delà de l'agglomération rouennaise.

- Point fort :

- La pertinence d'une formation en droit social dans le bassin d'emplois rouennais.

- Points faibles :

- Le manque d'identité concrète de cette spécialité par rapport à celle de « Droit des affaires et fiscalité ».
- La faiblesse des effectifs.

## Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

## Recommandations pour l'établissement

Considérant les effectifs, l'articulation des spécialités, et les débouchés, la fusion des deux spécialités « Droit social » et « Droit des affaires et fiscalité » avec la création de deux parcours (social et fiscal) pourrait être une solution à la faible attractivité de cette spécialité, à moins qu'une plus grande spécialisation aide à construire une véritable identité à cette formation.